



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Calixa-Lavallée

Règlement n° 309
Règlement sur la rémunération des élus

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2018, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée a adopté le règlement ci-haut mentionné.

Une copie de ce règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur dans les délais prévus par la Loi.

Directrice générale et secrétaire-trésorière
Suzanne Francoeur

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Suzanne Francoeur, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 5 décembre 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5 décembre 2018.

Signé par :
Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière